

INFOS DE COLLECTE

LE VERRE

9 kg/an/habitant d'emballages en verre sont encore retrouvés dans les Ordures Ménagères des Ardennais et sont enfouis.

Pour être recyclés, nous vous rappelons que les emballages en verre doivent être déposés dans les conteneurs à verre situés dans votre commune. C'est un geste environnemental important et nécessaire pour chacun d'entre nous puisqu'il permet d'économiser des ressources naturelles (sable), de l'eau et de l'énergie. De plus, rappelons que les emballages en verre sont recyclables à 100 % et à l'infini !

Par conséquent, les emballages en verre ne sont pas acceptés dans le bac de collecte sélective, ni même dans le bac à ordures ménagères. Aussi, la présence d'emballages en verre, constatée dans ces bacs lors de contrôles par nos agents, nous amènerait à mettre en place un refus de collecte.

Nous comptons sur votre vigilance et vous remercions pour votre geste de tri.

Un mauvais geste COÛTE CHER !



J'y GAGNE en faisant le bon geste !



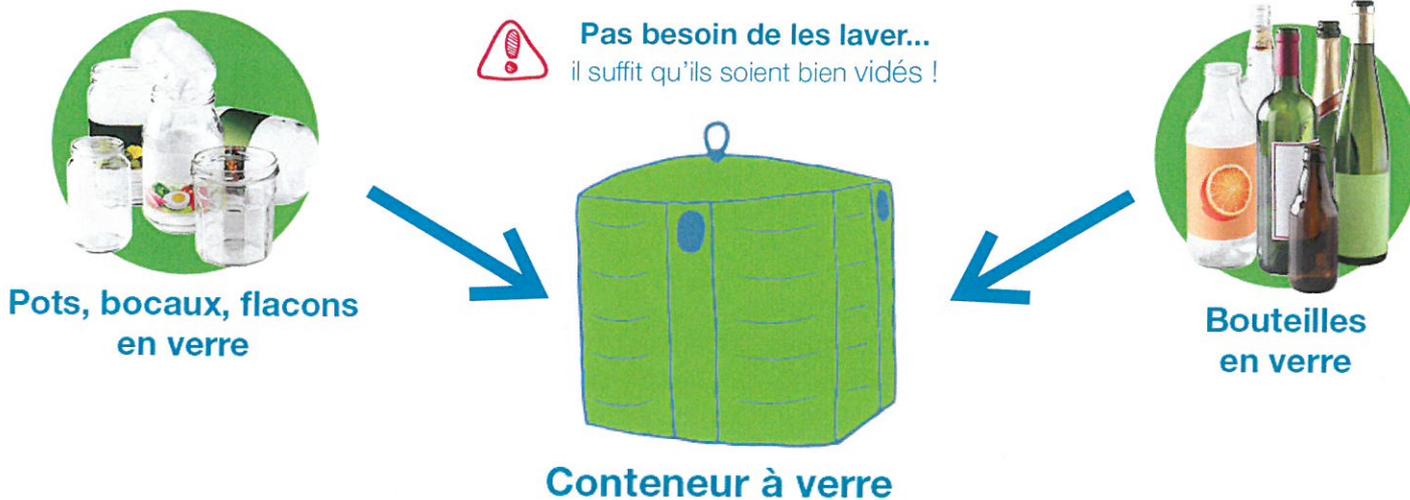
*données départementales et nationales - source 2017 : VALODEA

© VALODEA 2018 - Crédits photos : VALODEA CITEO et Freepik

TRI DES EMBALLAGES EN VERRE SUR SAINT LAURENT

Pour faciliter et améliorer votre **geste verre**, vous trouverez ci-dessous les consignes de tri des emballages en verre et la carte pour localiser plus facilement les zones d'apport volontaire proches de chez vous :

Dans les conteneurs à verre, déposez uniquement vos emballages en verre.



Interdits : vaisselle, porcelaine, vitres, bouchons, capsules, couvercles...

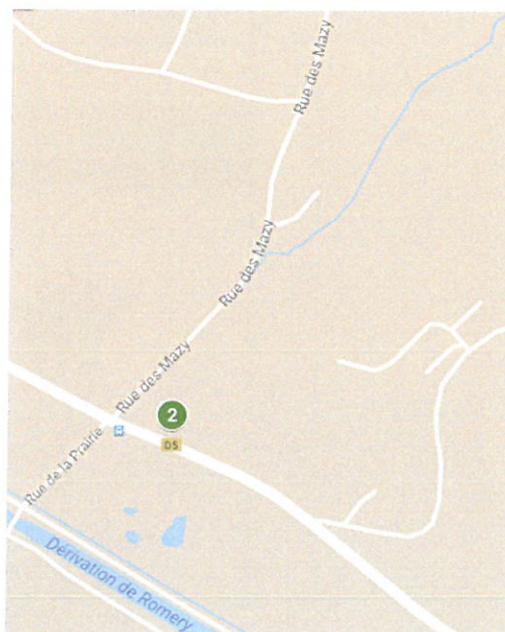
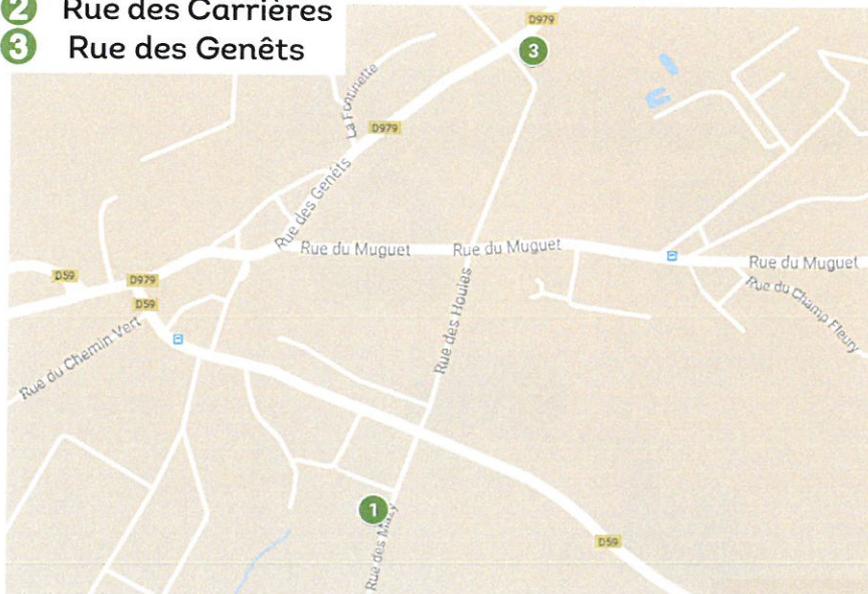
Les interdits se trient aussi...



Collecte sélective

Vous trouverez ci-dessous les adresses des conteneurs à verre situés dans votre commune

- 1 Rue des Mazys
- 2 Rue des Carrières
- 3 Rue des Genêts



Services des Collectes et de la Prévention d'Ardenne Métropole
Un doute, une question ?
0800 29 83 55 (Appel Gratuit)